

Portant nomination de Monsieur MOMENGOH
Médard en qualité de Commissaire du Gouver-
nement de la Région des Plateaux.

-:-:-

LE PRESIDENT DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT,

Vu la Constitution du 30 Décembre 1969 de la Républi-
que Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 67-243 du 25 Août 1967 fixant l'orga-
nisation administrative de la République, complété par le décret n°
67-244 du 25 Août 1967 ;

Vu le Décret n° 68-6 du 4 Janvier 1968 relatif aux
pouvoirs des Commissaires du Gouvernement et des Chefs de District
notamment en son article 36 ;

Sur proposition du Comité Central du Parti Congolais
du Travail ;

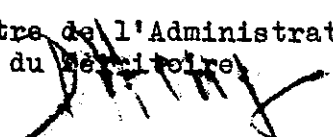
D E C R E T E :

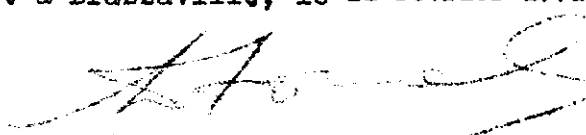
ARTICLE 1°/- Monsieur MOMENGOH Médard, Membre du Comité Central du
Parti Congolais du Travail, précédemment Commissaire du Gouvernement
du Niari à Dolisie, est nommé Commissaire du Gouvernement des Plateaux
avec résidence à Djambala en remplacement de Monsieur TAMBA Dominique
appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2/- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date
de prise de service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal
Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

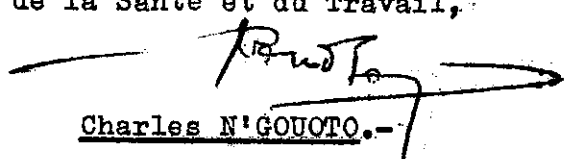
Fait à Brazzaville, le 11 Février 1971

Le Ministre de l'Administration
du Territoire

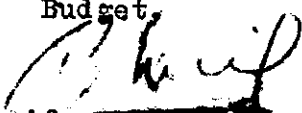

Dieudonné ITOUA.-


LE COMMANDANT MARIEN NGOUABI.-

Le Ministre des Affaires Sociales,
de la Santé et du Travail,


Charles N'GOUOTO.-

Le Ministre des Finances et du
Budget,


Boniface M'KINGOU.-